

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Service
Urbanisme
Développement
Communautaire

Site de consultation d'ARP
17 de page - 16/12/25

DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION CINÉRAIRE

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2025 relative aux délégations des compétences communales au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2025,

Vu le devis proposé par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire afin de répondre au cahier des charges de la commune de Limoges Métropole, à l'effet d'y fournir un espace de sépulture.

ARRÊTÉ

Article premier : L'attribution de la concession cinéraire n° 176_2, située sur le site communal de Limoges, est accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture des défunts.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de régie pour une durée de 15 ans, prenant effet le 15 février 2025 et expirant le 15 février 2040.

Article 3 : La concession est accordée au titre d'une concession financière.

Article 4 : Lors d'un décès d'un résident de la commune de Limoges Métropole, une concession cinéraire temporaire sera attribuée (sauf contreverse) à l'issue d'un délai d'un mois pour fournir une concession cinéraire définitive au grand, conforme aux normes de la commune de Limoges Métropole et respectant les 100 pour cent de la superficie cinéraire de la commune de Limoges Métropole au grand respectant les normes en vigueur.

Le service de la commune de Limoges Métropole est chargé de la mise en œuvre de la concession cinéraire.

Le service de la commune de Limoges Métropole est chargé de la mise en œuvre de la concession cinéraire.

Article 5 : L'ARP est soumis à la validation du service de la commune de Limoges Métropole pour pouvoir être mis en œuvre. Le service de la commune de Limoges Métropole est chargé de la mise en œuvre de la concession cinéraire.

Il est décidé de donner acte à Limoges Métropole de la décision de la commune de Limoges Métropole de donner acte à la commune de Limoges Métropole de la décision de la commune de Limoges Métropole.

Limoges Métropole, représentant la commune de Limoges Métropole.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 176_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Février 2025



DEC_FUNER_176_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 329,2 Ko)

 TÉLÉCHARGER